

CITROEN C4 / 1.6 BLUEHDI 100CV MILLENIUM



Mise en circulation	20-02-2017
Kilométrage	27966 km *
Couleur	GRIS GALET
Taux de CO2	95 g
Puissance	5 cv
Energie	Diesel
Boite	Manuelle
Reference	24124
Dispo fournisseur	STOCK FOURNISSEUR

SOIT PRIX TOTAL TTC : 15200 €

A partir de 238 € TTC / mois **



EQUIPEMENTS

- ABS + REF + AFU
- Accoudoir central AV
- Aide au stationnement AV-AR
- Airbags frontaux, latéraux AV et rideaux
- Allumage automatique des feux de détresse
- Avertisseur d'angle mort
- Banquette AR 2/3 - 1/3
- Bluetooth et prise USB
- Capteur de pluie et de luminosité
- Climatatisation automatique bi-zone
- Condamnation centralisée avec plip
- Contrôle de Traction Intelligent
- Coques de rétroviseurs extérieurs couleur caisse
- Détecteur de sous-gonflage
- Direction à assistance variable
- ESP
- Feux diurnes à LED
- Jantes alliage 16"
- Lecteur CD
- Lève-vitres AV-AR électriques
- Navigation CITROËN Connect Nav sur tablette tactile 7"
- Peinture nacrée
- Projecteurs antibrouillard avec éclairage statique d'intersection
- Régulateur - limiteur de vitesse programmable
- Rétroviseur int électrochrome
- Rétroviseurs ext dégivrants et électriques
- Rétroviseurs ext rabattables électriquement
- Roue de secours galette
- Siège conducteur à réglage lombaire
- Siège conducteur réglable en hauteur
- Système Audio CD MP3 6HP
- Vitres et lunette AR surteintées
- Volant croûte de cuir
- Volant réglable en hauteur et en profondeur

GARAGE DU MIDI - 6 rue Gothard 71800 LA CLAYETTE

Les garanties légales de conformité et de vice caché sous régies par les articles L211-4 à L213.13 et L1641 à L 1648, du code de consommation disponibles en annexe dans le magasin.

* km non garantis.

** Offre de location longue durée sur 5 ans. Un premier loyer de 760 € suivi de 60 loyers de 238 €

Exemple pour une CITROEN C4 1.6 BLUEHDI 100CV MILLENIUM Diesel avec 27966 km en location longue durée sur 61 mois et pour 50 000km, hors assurances facultatives. Sous réserve d'étude et d'acceptation par notre organisme de financement. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts.